

séance n°11/20-26

CONSEIL MUNICIPAL LE VAL DE GUEBLANGE
Compte-rendu de la séance ordinaire du 9 septembre 2021

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2021

2. AFFAIRES FINANCIERES :

2.1 Demande de subvention Fus@e initiée par le Département : Le Conseil municipal autorise le maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour l'école et documents afférents, et l'autorise à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

2.2 Demande de subvention Socle numérique dans les écoles élémentaires - plan de relance

Le conseil municipal donne au maire la compétence de signer la convention entre l'Académie de Nancy-Metz et la commune.

2.3 Equipement informatique de la mairie

Le Conseil municipal décide de faire l'acquisition du Pack Log et Pack Démat proposé par l'entreprise AGEDI ainsi qu'un pack « Microsoft office 2019 petite entreprise » proposé par l'entreprise MICRODATA et autorise le maire à signer tout document afférent.

2.4 Réforme de la taxe d'habitation : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux, en logements non financés au moyen de prêts aidés à 50 %, et autorise le maire à signer tout document correspondant.

2.5 Décision modificative n° 1 : règlement du sinistre candélabre au stade et travaux supplémentaires nouvelle mairie

Le conseil municipal adopte la proposition ci-dessous et autorise le maire à signer tout document afférent :

- Prélèvement sur l'opération 104 (acquisition scierie) pour augmentation de l'opération 114 (travaux stade de foot) : 35 000 €
- Prélèvement sur l'opération 84 (outillage atelier) pour augmentation de l'opération 120 (travaux nouvelle mairie)..... 5 000 €

2.6 Compte financier unique (CFU) : convention avec l'Etat (passage à la M57)

Le conseil municipal approuve la convention et autorise le maire à la signer, ainsi que tous documents afférents.

3. SOCIAL

3.1 Désignation du « correspondant défense » de la commune

Le conseil municipal désigne Yves CHAMPAGNE et Hubert GOLDITE.

4. URBANISME :

4.1 Demande de cession de parcelle de M et Mme BELLEZZA

Le conseil municipal accepte de céder une portion de terrain issu de la parcelle n°155 - section 65, au prix de 350 € l'are, tous frais étant à la charge de l'acquéreur, et autorise le maire à signer tout document afférent.

5. FUNERAIRE

5.1 Révision de la délibération du 1/04/2019 des tarifs des concessions funéraires

Le conseil municipal approuve les tarifs ci-dessous, à l'unanimité.

Concessions au cimetière :

Pour 50 ans : tombe simple : 250 € - tombe double : 500 €

Pour 30 ans : tombe simple : 160 € - tombe double : 320 €

Pour 15 ans : tombe simple : 100 € - tombe double : 200 €

Concessions au columbarium :

Pour 10 ans : 450 €

Pour 15 ans : 645 €

Pour 30 ans : 1 290 €

5.2 Colonne registre dispersion des cendres

Le Conseil Municipal approuve la proposition du maire de se limiter à l'affichage « papier » sur site, avec tenue d'un registre de dispersion de cendres en mairie et l'adopte à l'unanimité moins 1 abstention.

6. COMPTE RENDU DE DELEGATION :

Le Maire rend compte des renoncations à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) CLEMENT / HOSZKOWICZ-ENGEL, (DIA) KREBS-COUVREUR / FAUSTER et (DIA) FUHRMANN/WERLE-HECTOR

Toiture de l'église : La Maire expose qu'elle a signé la proposition de maîtrise d'œuvre, diagnostic et relevé complet, en date du 3 mai 2021, pour un total de 22 200 € HT, soit 26 640 € TTC. Le conseil municipal prend acte de ce compte-rendu et approuve la démarche du maire.

7. DIVERS

Les points suivants ont été abordés : sensibilisation aux gestes qui sauvent ; vidéo-surveillance ; destination des locaux de l'ancienne mairie ; le 3/12/21 à 18h : accueil des nouveaux arrivants dans la commune ; le 30/1/2022 : repas des aînés ; opération Val propre ; réunion commission communication fixée au 24/9/2021 à 20h ; réunion commission des travaux fixée au 15/9/21 à 19h30.

Affiché le 14/09/2021